

Intervention de l'Organisation Internationale de la Francophonie

Débat général

**16^e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour
pénale internationale, New York, 4-14 décembre 2017**

Monsieur le Président de l'Assemblée des États parties,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les salutations chaleureuses de Madame Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie, qui suit avec beaucoup d'attention le développement des activités de la Cour pénale internationale.

Alors que l'année 2017 s'est inscrite dans la douloureuse continuité d'une actualité qui voit depuis 2015 le monde, et en particulier de nombreux, trop nombreux, États francophones, attaqués par des actes de terrorisme aussi sauvages qu'insensés et endeuillant les populations sur tous les continents, la Secrétaire générale leur exprime toute la solidarité francophone et souligne ici l'importance d'œuvrer pour l'universalité de la lutte contre l'impunité et les crimes les plus graves.

L'OIF est une Organisation intergouvernementale qui regroupe actuellement 79 États répartis sur les cinq continents, dont 57 sont parties au Statut de Rome sur un total de 123, constituant ainsi près de la moitié du nombre des États parties.

Depuis plus de 20 ans, la Francophonie s'est engagée auprès de ses États membres tant dans les travaux préparatoires au statut de Rome que par la suite, pour la ratification et l'adaptation des droits nationaux aux dispositions novatrices du Statut.

L'OIF est convaincue que la promotion de la lutte contre l'impunité et le développement de la justice pénale internationale dans le respect de la souveraineté des États et dans la pleine application des principes de complémentarité, de subsidiarité et de coopération, ne peut se concevoir sans une bonne connaissance et une compréhension pratique et objective des activités de la Cour.

Depuis 2009, l'action francophone s'est concrétisée à travers le financement en Afrique de l'Ouest et centrale, ainsi qu'au Maghreb de plusieurs initiatives originales de la Cour en matière de formation et d'information dans l'espace francophone. L'OIF appuie également le dialogue et l'échange entre la Cour et l'Afrique dans le cadre de séminaires annuels conjoints organisés à Addis-Abeba depuis 2012, et dont le dernier s'est tenu les 23 et 24 novembre 2017 au bénéfice des États membres de l'Union africaine et parties au statut de Rome.

Ces séminaires, réunissant des représentants de la CPI, de la Commission de l'Union africaine et des diplomates des États membres de l'Union africaine, visent à favoriser une meilleure compréhension et appropriation du fonctionnement de la Cour et à renforcer le nécessaire dialogue entre les deux institutions.

L'OIF met également à profit ses réseaux institutionnels francophones et a ainsi facilité le contact entre l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF), et le Bureau du Procureur, qui partagent des objectifs communs. Cette mise en relation, rendue possible grâce à l'accord-cadre de coopération passé entre l'OIF et la CPI en 2012, a débouché sur la signature d'un accord de coopération entre le Bureau du Procureur et l'AIPPF qui permettra, entre autre, la mise en œuvre de formations de procureurs nationaux aux procédures de la Cour.

L'OIF entend prolonger et développer cet appui et cette collaboration avec les organes de la Cour, en privilégiant la mise en place dans les pays francophones de moyens nationaux pérennes de formation au droit pénal international, des praticiens du droit et acteurs nationaux de la justice pénale internationale.

La CPI est aujourd'hui un acteur incontournable des processus de transition démocratique et des mécanismes de restauration de l'État de droit mais aussi, on l'a vu encore récemment, de prévention des crises.

Alors qu'aujourd'hui deux États parties, dont un francophone, ont dénoncé leur adhésion au Statut de Rome, la Francophonie tient à exprimer ses profonds regrets devant les conséquences négatives de ces processus. Elle souhaite inciter chacun, États parties, Assemblée des États parties, Présidence et organes de la Cour, société civile et partenaires internationaux, à la tempérance, à l'écoute et au dialogue pour préserver cette avancée historique dans la longue marche vers un État de droit de la société internationale.

La Cour pénale internationale, n'est pas une institution comme les autres. Accordons-lui toute l'attention qu'elle mérite. A cet égard, permettez-moi de citer le Président Abdou DIOUF qui, alors Secrétaire général la Francophonie, rappelait à l'Assemblée des États parties, en 2013 « Car s'il est une cause qui mérite que nous mettions tout en œuvre pour transcender nos différences, nos divergences, nos intérêts immédiats, s'il est bien une cause qui mérite que nous parvenions à former « un gouvernement d'union internationale », c'est bien celle de la lutte contre l'impunité, parce qu'à travers les victimes, c'est à l'humanité, à l'essence même de l'homme que l'on porte atteinte ».

Croyez bien que l'Organisation internationale de la Francophonie sera toujours disponible pour accompagner, relayer et encourager ces efforts.

Enfin, je voudrais conclure en rappelant l'attachement de la Francophonie à la promotion de la diversité et du dialogue des cultures juridiques, en lieu et place d'une stérile course à la domination d'un système de droit sur un autre.

Cette diversité peut et doit passer par une présence et un fait francophone fort au sein des organes de la Cour. Elle serait alors en mesure de contribuer, par là-même, à l'émergence d'une harmonisation progressive du droit à l'échelle internationale.

Je vous remercie de votre attention.